



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le règlement **847-2024** :

- modifiant le règlement de zonage 841-2023, ayant pour effet de modifier la norme 6.2.2 concernant la règle d'exception relative à la marge avant. Cette modification vise à autoriser une marge d'implantation plutôt qu'une implantation spécifique.
- modifiant le règlement de construction 843-2023, ayant pour effet de retirer l'obligation de fournir des plans signés et scellés par un ingénieur pour une dalle flottante d'un bâtiment accessoire.
- modifiant le règlement de permis et certificats 844-2023, ayant pour effet de modifier l'échéancier afin de fournir un certificat de localisation à la fin de l'échéance du permis,

Entre en vigueur le 10 septembre 2024, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 20^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 20^e jour du mois de septembre 2024, entre 11 h 45 et 12 h 15.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de septembre 2024.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier